

PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL DE RANDONNÉE PÉDESTRE DES CANTONS-DE-L'EST



Plus de 80 organisations gestionnaires de sentiers ont participé à la démarche



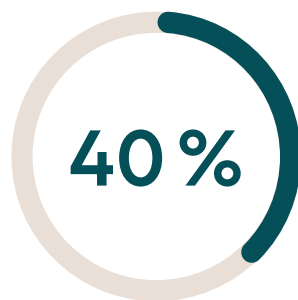
1 200 km
Plus de 1 200 km de sentiers intégrés à la réflexion

Démarche qui découle de la *Politique régionale des sentiers de randonnée*

Plan d'action proposant 87 actions

structurées autour de six axes stratégiques

1. Positionnement et clientèles cibles
2. Aménagement durable des sentiers
3. Expérience sécuritaire et pratique responsable
4. Gestion et pérennisation des réseaux actuels
5. Développement et connectivité des sentiers
6. Gouvernance et collaboration régionale



Près de 40% des km de sentiers se trouvent sur un territoire protégé

Constats

- Grande diversité de l'offre
- Infrastructures vieillissantes
- Défis de pérennisation
- Plusieurs dizaines de propriétaires offrant des droits de passage
- Fréquentation accrue et nouveaux adeptes
- Présence d'une expertise reconnue en gestion et aménagement

La randonnée pédestre, une alliée pour :

- l'accès équitable à la nature;
- la liberté de pratiquer des activités saines;
- la conservation du territoire;
- l'attractivité de la région;
- le développement économique.

Responsabilités partagées entre :

- les gestionnaires de sentiers;
- les MRC;
- les organismes de conservation;
- les organisations partenaires.

Modèle de gouvernance

- Une coordination régionale par Conseil Sport Loisir de l'Estrie et Tourisme Cantons-de-l'Est
- Une ressource dédiée à la mise en œuvre
- Un comité représentant une variété d'intérêts pour assurer un suivi
- Des groupes de travail formés des acteurs des organisations du milieu

